

REGION LIMOUSIN

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT N° 2007-01

AVIS SUR
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007
ET AUTRES RAPPORTS

Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin
lors de la séance plénière du 15 janvier 2007

VOTE

POUR	46
CONTRE	11
	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>Les représentants CGT</i>▪ <i>Le représentant CODERPA</i>▪ <i>Le représentant de la Fédération des Caisses d'allocations Familiales</i>▪ <i>Le représentant de la confédération paysanne</i>
ABSTENTION	1
	<ul style="list-style-type: none">▪ <i>Le représentant de Limousin nature Environnement</i>

***L'avis du CESRL sur les Orientations Budgétaires 2007
est adopté à la majorité.***

Rapporteur : Raymond BAURIAUD

TABLE DES MATIERES

PROPOS LIMINAIRES	6
CHAPITRE 1 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007	7
I. LE CONTEXTE	7
1. Le contexte national	7
2. Le contexte interrégional	7
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007	8
1. La montée en puissance des dépenses	8
2. Les recettes prévisionnelles	9
CHAPITRE 2. LES ACTIONS STRATEGIQUES.	10
I. PREPARATION DU FUTUR CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013	10
1. Le projet d'accord cadre du CpER 2007-2013	10
2. Les questions connexes au CpER	11
• Le volet territorial du CpER	11
• Les infrastructures routières	12
• Les volets interrégionaux des CpER	12
⇒ La Convention Interrégionale MAssif Central (CIMAC)	12
II. DEFINITION DE LA POLITIQUE DU CONSEIL REGIONAL EN MATIERE DE SANTE	14
CHAPITRE 3. AUTRES RAPPORTS	15
I. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	15
REVISION ET SUIVI DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS DANGEREUX (PREDD)	15
II. ECONOMIE ET EMPLOI	15
CHARTRE DE PARTENARIAT REGION LIMOUSIN - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	15
RAPPORT D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE	16
III. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE	17
ADHESION AU RESEAU EUROPEEN SENA@ER	17
DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL OU STRATEGIQUE PRONONCEES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'AVIS	18

AVIS DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DU LIMOUSIN

En application de l'article 25 de la loi du 6 février 1992, Monsieur le Président du Conseil Régional du Limousin a saisi, pour avis, le Conseil Economique et Social Régional du Limousin (**CESR**) sur les " documents budgétaires " qu'il présentera lors de la prochaine séance plénière du Conseil Régional.

Après présentation de ces documents, par Messieurs Maurice BORDE, Directeur Général des Services, et Vincent JOLYS, Directeur général Adjoint en charge du Développement Economique et de l'Emploi devant l'ensemble des commissions du Conseil Economique et Social Régional du Limousin, la commission n° 5 " Finances et planification " du **CESR**, réunie le 10 janvier 2007, vous propose l'avis suivant.

PROPOS LIMINAIRES

Avant de traiter du fond de la saisine du Président du Conseil Régional, le **CESR** tient à souligner qu'il a, sur la forme, particulièrement apprécié la lisibilité du document qui a été remis aux conseillers économiques et sociaux. Le parti pris d'isoler, dans un document annexe, tous les tableaux illustrant l'analyse des orientations budgétaires 2007, permet une lecture et une compréhension plus aisées du document.

Le **CESR** a pris connaissance, avec attention, du rapport sur les Orientations Budgétaires 2007 et des autres rapports proposés. Il s'est particulièrement penché sur les dossiers importants contenus dans les actions stratégiques :

- La préparation du futur contrat de projets Etat-Région 2007-2013
- Le rapport stratégique relatif à la définition de la politique du conseil Régional du Limousin en matière de santé ;
- Le rapport d'orientation de la politique agricole régionale.

Il s'est également intéressé à la Convention Interrégionale Massif central (CIMAC) qui est présentée (*annexe 2 page 60*).

CHAPITRE 1 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

PROJET D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

<i>Crédits de paiements</i>		= 379,2 M€ (2007 / 2006 = + 16,4%)
<i>Autorisations d'engagements</i>	}	= 307,8 M€ (2007 / 2006 = -10,46%)
<i>Autorisations de paiements</i>		

I. LE CONTEXTE

Rappel des dotations prévues pour 2007 pour le LIMOUSIN

<i>DGF</i>	=	95,77 M€ (+ 2,2%)
<i>Part forfaitaire de péréquation</i>	=	12,7 M€ (+15,5%)
<i>Compensations financières liées aux transferts de compétences</i>	=	37,65 M€

1. Le contexte national

Le **CESR** souhaite que des efforts soient menés pour clarifier les relations ETAT – REGION en vue de conforter l'autonomie fiscale locale et surtout simplifier et assurer la péréquation. En effet, l'imperfection des systèmes d'impôts locaux et l'évolution prévisible des dépenses menacent la solvabilité financière de la Région. Et ce, d'autant que les transferts de compétences ne sont, à ce jour, pas compensés dans leur totalité (-10 M€).

Le **CESR** rappelle que l'autonomie financière de la Région ne peut se réduire à l'autonomie de ses dépenses. Cette dernière constitue d'ailleurs un des fondements de la démocratie locale. Ainsi, la réforme de la taxe professionnelle qui introduit un plafonnement de la valeur ajoutée limite l'effet de la hausse de cette taxe. En Limousin, il concerne 58% des bases. Le **CESR** affirme qu'une assise fiscale adaptée au contexte local impose de la transparence et de la lisibilité. Il recommande la mise en œuvre de mécanismes régulateurs de la pression fiscale locale et correcteurs des inégalités territoriales.

2. Le contexte interrégional

Le **CESR** constate que, faute d'avoir assorti les transferts de compétences d'un véritable volet financier et fiscal, le processus de décentralisation s'est accompagné d'une intervention de plus en plus massive des finances de l'Etat dans la fiscalité régionale. L'impôt ne représente que 1/5^{ème} du budget régional. De plus, le **CESR** souligne que la complexité grandissante des mécanismes financiers et fiscaux comporte un risque important de dilution de la responsabilité. Aussi, il considère que cette situation est préoccupante.

Concernant le chapitre du contexte national et interrégional, le **CESR** fait le constat de l'inadaptation croissante de la fiscalité locale notamment en raison de la multiplication des exonérations et des dégrèvements à l'initiative de l'Etat. Cette évolution, contraire au principe de libre administration, présente en effet l'inconvénient de réduire d'autant la marge de manœuvre des collectivités territoriales. C'est pourquoi, à l'instar de l'exécutif régional, il attire l'attention sur les effets pernicieux de cette situation.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

1. La montée en puissance des dépenses

Le **CESR** constate que l'augmentation significative des crédits de paiements (+16,4%) est liée notamment :

- à l'achèvement du IV^e CPER et notamment des engagements en matière d'infrastructures routières et d'investissements universitaires ;
- au renforcement de certains dispositifs régionaux comme la formation professionnelle et les lycées (+ 28, 15% sur le pôle Formation Culture et Sport) ;
- aux conséquences de la décentralisation qui s'avère être, comme cela avait été déjà noté dans les précédents avis budgétaires, **un transfert de charge** (*augmentation de la masse salariale de 50% liée aux nouveaux recrutements = 10% et à l'intégration des TOS*).

Le **CESR** encourage donc la Région dans sa volonté de maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Dans le même temps, il réitère son souhait de voir l'Etat assurer à la Région les compensations financières nécessaires à la bonne conduite des compétences transférées. Le **CESR** restera attentif à l'évolution des dépenses et souhaite que la Région retrouve au plus vite des capacités d'investissements indispensables pour impulser une dynamique économique et sociale territoriale.

En ce sens, il précise que le recours à l'emprunt se justifie lorsqu'il concourt à réaliser des investissements pour l'avenir régional. Dans ce cas d'ailleurs, se crée un équilibre entre la capacité à mobiliser ces fonds empruntés, leur période d'utilisation et donc leur rentabilité. Dans le même temps, le **CESR** rappelle que le recours à l'emprunt n'a pas vocation à assurer des dépenses de fonctionnement – ce qui d'ailleurs hypothèquerait, et ce sans aucune justification, les possibilités d'investissements des générations futures.

Aussi, au regard de ce qui est présenté dans le tableau 10, annexe 3, des Orientations Budgétaires, le **CESR** regrette que l'évolution des dépenses de fonctionnement de la Région soit plus importante que celle des investissements (+18,6% contre +12,5%). Il souhaite que la Région reste vigilante en ce domaine, même si une part de ses dépenses est effectivement liée aux transferts de compétences. En 2006, la collectivité se situait déjà au niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement, respectivement, au 1^{er} rang national et au 13^e rang national. Le **CESR** encourage la Région à se donner les moyens d'améliorer ces classements. Enfin, il y a lieu de s'assurer que le recours à l'emprunt finance l'investissement et non pas le fonctionnement.

2. Les recettes prévisionnelles

Le produit prévisionnel des recettes 2007 s'établirait à = **204,3 M€** (2007 / 2006 = +16,23%).

<i>Les recettes propres représenteraient</i>	= 3,2 M€ (2007 / 2006 = + 47,72%).
<i>Les dotations et subventions d'Etat</i>	= 197,5 M€ (2007 / 2006 = + 4%)
<i>Les dotations Europe</i>	= 3,6 M€ (2007 / 2006 = + 21,16%)
<i>La fiscalité connaît une légère augmentation</i>	= 81,6 M€ (2007 / 2006 = +16,42%)

Compte tenu de la démarche AGENDA 21 engagée par la Région, le **CESR** indique qu'il serait opportun d'appliquer une variation de la taxe sur les cartes grises en fonction du type de carburant utilisé, de façon à favoriser les modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement.

Conscient de la montée en puissance des charges de la Région, surtout en matière de fonctionnement, le **CESR** a noté que l'exécutif reste attentif à la capacité de désendettement de la collectivité qui, comme dans toutes les régions françaises, tend à s'allonger (2 ans et 4 mois en 2007 contre 1 an et 5 mois en 2006). Les prévisions sont d'ailleurs assez inquiétantes puisque dans l'état actuel des choses l'évolution de la capacité dynamique de désendettement de la Région atteindrait, d'ici 2008, 9 ans. Par conséquent, à l'instar du souhait de la Région, et pour que l'autonomie financière de la collectivité soit assurée, le **CESR** est favorable à une modernisation du système des finances locales à condition bien sûr qu'un débat public soit préalablement organisé. En ce sens, les propositions faites par le Conseil Economique et Social par la voix du rapport de Philippe VALLETOUX constituent des pistes intéressantes qu'il y a lieu de retenir.

CHAPITRE 2. LES ACTIONS STRATEGIQUES.

I. PREPARATION DU FUTUR CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

1. Le projet d'accord cadre du CpER 2007-2013

Le CESR en a déjà approuvé le socle stratégique et les huit grands projets.

Même si la répartition entre l'Etat et la Région respecte un rapport financier 60/40, prolongeant ainsi la clé de répartition du IV^e CPER, l'Etat a procédé à quelques ajustements et la Région a précisé ses engagements financiers :

	Mandat élargi		Projet d'accord cadre	
	Préfet de Région Crédits Etat (M€) Novembre 2006	Président de Région Crédits Région (M€) Novembre 2006	Crédits Etat (M€) Décembre 2006 <i>et évolution / novembre 2006</i>	Crédits Région (M€) Décembre 2006
Projet 1 Compétitivité	41		45,7 ↗ →	32,44
Projet 2 Université	20		15,3 ↘	10
Projet 3 Agriculture	34,894		34,894 →	13,2
Projet 4 forêt	6,806		6,806 →	6,806
Projet 5 Ferroviaire	43		43 →	23,3
Projet 6 Habitat social	NC ¹	NC ¹	NC ¹	NC ¹
Projet 7 Environnement	35,86		35,86 →	23
Projet 8 Attractivité	21,932		17,4 } →	12
Volet handicap et dépendance			4,532 }	3
Volet territorial	30,8		30,8 →	30,8
TOTAL	234,292	150	234,292 →	154,546
Moyenne (€/hab)	323 €/hab	SO ²	323 €/hab	SO ²

¹ Non Communiqué

² Sans Objet

Le **CESR** approuve la prise en compte de certaines préoccupations régionales initialement exclues de la contractualisation. Cependant, concernant le POLT³, il réitère sa demande de prise de connaissance d'un document synthétisant les coûts des études déjà réalisées sur ce projet.

Concernant le nouveau volet « handicap et dépendance », s'il approuve une intervention de la Région sous l'angle d'approche de l'innovation, le **CESR** souhaite que la Région reste attentive à ses champs d'intervention au regard de ses compétences en la matière.

Il en est de même pour le projet 6 « habitat social », même si l'ANRU⁴ sollicite de plus en plus les Régions sur ce type de programmes. Concernant l'amélioration des services dans les quartiers d'habitat social, le **CESR** souhaite que l'intervention de la Région soit limitée à son engagement en la matière dans le cadre du SRDE⁵.

2. Les questions connexes au CpER

- *Le volet territorial du CpER*

Le **CESR** approuve la volonté affichée dans l'accord cadre en faveur de la poursuite des démarches engagées sur les territoires infra régionaux telles que définies par les lois Voynet et Urbanisme & Habitat notamment, et ce d'autant plus que la durée de la précédente contractualisation a été réduite compte tenu de l'avancée de l'élaboration des démarches territoriales.

Cependant, si la période 2007-2013 doit permettre de conforter l'assimilation d'une nouvelle culture de projet, le **CESR** tient à rappeler que les périmètres de ces entités sont supposés être évolutifs car s'appuyant sur la notion de bassin de vie. Le **CESR** s'interroge sur les modalités d'évolution des projets de territoire au regard des actions exécutées et du contexte général dans les années à venir.

Le **CESR** note l'état des participations financières des deux parties inscrites aux deux dernières contractualisations :

Volet territorial	Etat			Région			Total	
	Valeur absolue en M€	Evolution	Quote-part	Valeur absolue en M€	Evolution	Quote-part	Valeur absolue en M€	Evolution
CPER 2000-2006								
Agglomérations (action 90)	15,7		55%	12,81		45%	28,51	
Pays & PNR (action 93)	15,7		55%	12,81		45%	28,51	
CpER 2007-2013								
Agglomérations	15,4	-1,9%	50%	30,8	20,2%	50%	61,6	7,4%
Pays & PNR	15,4	-1,9%						

Si l'effort porté vers les territoires infra régionaux est maintenu, et progresse même légèrement, c'est grâce à l'effort consenti par la Région. Le **CESR** regrette que l'Etat ne poursuive pas davantage son appui à une politique qu'il a originellement initiée.

Le **CESR** note la création de deux programmes triennaux d'actions dans la logique d'une évaluation à mi-parcours du CpER.

³ liaison ferroviaire Paris Orléans Limoges Toulouse

⁴ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

⁵ Schéma Régional de Développement Economique

Le **CESR** déplore qu'un volet « réseaux de villes » ne soit plus spécifié, car même si à ce jour, ce type d'action n'est pas mis en œuvre sur le territoire régional, il lui paraît important de dynamiser des relations entre les pôles urbains les plus importants du Limousin, éléments moteurs de son développement.

- *Les infrastructures routières*

Les demandes formulées par le Préfet de Région sur les futurs « Plans de Développement et de Modernisation des Infrastructures » auprès du Ministère de l'Équipement en juillet dernier satisfont dans leur globalité le **CESR**.

- *Les volets interrégionaux des CpER*

⇒ **La Convention Interrégionale MASSIF CENTRAL (CIMAC)**

Le **CESR** tient à rappeler, comme il l'avait indiqué lors de la rencontre des **CESR** du Massif Central, le 24 octobre 2006, à Limoges, qu'il est soucieux quant à la réalisation d'une politique cohérente d'Aménagement et de Développement du Massif Central. En effet, il reste convaincu que la convention Massif implique de mettre rapidement en œuvre des actions prioritaires. C'est pourquoi :

- sur l'accessibilité, le **CESR** confirme la nécessité de mettre, rapidement, en place un Schéma de développement des infrastructures du Massif Central.

Concrètement, en ce qui concerne *les infrastructures routières*, il souhaite que ce schéma prévoie un meilleur maillage du territoire entre les autoroutes A20, A71, A75 et A89. Les efforts sont à poursuivre, en particulier, sur la RCEA (Route Centre Europe Atlantique). Toutefois, il ne faudra pas occulter les autres voies de communication qui irriguent les villes moyennes (Montluçon, Tulle, Aurillac, Rodez,...). Il souhaite également qu'une attention particulière soit apportée à la desserte en « haut débit ».

Concernant *le réseau ferré*, le **CESR** considère que des efforts importants sont à effectuer, en particulier, dans le cadre du développement durable. Par ailleurs, il estime que des opportunités existent, comme le projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges, récemment soumis au débat public. En effet, cela pourrait permettre d'anticiper un aménagement ferroviaire harmonieux du territoire du Massif Central à partir d'une transversale ferroviaire à « Grande Vitesse » qui pourrait relier Bordeaux à Lyon.

En ce qui concerne *le transport aérien*, le **CESR** rappelle qu'il y a deux aéroports importants au niveau du Massif Central : Clermont-Ferrand – Aulnat, qui constitue un « hub » et Limoges-Bellegarde, qui progresse de manière significative grâce aux compagnies « low coast ».

- sur la création de richesses, le **CESR** estime qu'un développement économique harmonieux et durable valorisant les ressources du Massif Central, est possible, dans les secteurs et domaines suivants :
 - ★ agriculture – élevage,
 - ★ forêt, bois, énergie,
 - ★ transmission des entreprises,
 - ★ formation et recherche/développement avec les réseaux d'universités.

Pour cela, il faut être particulièrement attentifs à la mise en place des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence rurale ainsi que de leurs impacts sur la compétitivité des entreprises et sur l'attractivité des territoires. En ce sens, le **CESR** propose qu'une analyse sur la valeur ajoutée qu'apportent les pôles de compétitivité du Massif Central sur l'économie des territoires concernés, soit faite.

- sur l'accueil de nouvelles populations, le **CESR** suggère de multiplier les services aussi bien en termes de prestations que d'équipements, notamment au niveau :
 - ★ des services à la personne (en particulier dans le domaine de la santé),
 - ★ d'équipements tels que des Maisons de la Santé pluridisciplinaires en zone rurale (en lien avec les centres hospitaliers),
 - ★ de l'habitat et du logement,
 - ★ du tourisme.

En conclusion, le **CESR** tient à souligner que le projet de volet interrégional du Massif Central du CpER devrait permettre :

- de renforcer la cohésion territoriale et d'améliorer l'attractivité des territoires concernés,
- de valoriser la diversité de leurs paysages et de préserver leur cadre de vie,
- de respecter un équilibre entre les réseaux de villes et les zones rurales.

Toutefois, le **CESR** est conscient que l'enveloppe financière est restreinte (162,97M€) pour atteindre l'ensemble de ces objectifs et il aurait aimé, en particulier, qu'elle soit abondée de manière plus importante au niveau du FEDER (40,57M€).

Enfin, le **CESR** souhaite que de meilleures conditions d'animation du programme et de programmation des actions permettent d'exercer une véritable interrégionalité Massif Central où chacun des partenaires régionaux doit trouver son compte dans le cadre d'une complémentarité utile à tous. A ce propos, le **CESR** rappelle, comme il l'a déjà demandé à plusieurs reprises, que les projets interrégionaux soient conduits dans un esprit de coopération et, à ce titre, il demande qu'une complémentarité puisse être mise en place au niveau de l'offre de formation des lycées des métiers du bâtiment de Riom en Auvergne et de Felletin en Limousin.

En conclusion du projet de CpER, le CESR insiste sur la nécessité d'une signature rapide de la convention cadre du CpER 2007-2013. Une mise en œuvre du plan d'actions devra suivre immédiatement et ce, notamment dans un souci d'harmonisation et de complémentarité des Programmes Opérationnels Européens régionaux et interrégionaux.

II. DEFINITION DE LA POLITIQUE DU CONSEIL REGIONAL EN MATIERE DE SANTE

Le **CESR** souligne l'effort de présentation et de clarté qui a été réalisé dans la présentation du rapport relatif à la politique régionale en matière de santé. Il a bien noté que la Région entend jouer pleinement ses responsabilités d'acteur dans la mise en place d'un Plan Régional Santé. Rôle qui lui est d'ailleurs conféré par la loi de décentralisation du 13 août 2004. Toutefois, le **CESR** rappelle que la Région n'a pas vocation à s'investir financièrement au-delà de ses compétences en matière d'Aménagement du territoire, de Formation et de Recherche. En ce sens, le **CESR** précise que même s'il est important pour la Région de disposer d'une voix délibérative au sein de la commission des Agences Régionales d'Hospitalisation - notamment en termes d'aménagement du territoire – elle devra rester vigilante quant à son implication financière.

Concernant l'action "nutrition santé" et plus particulièrement l'effort qui sera conduit en matière de qualité dans la restauration scolaire, le **CESR** souhaite qu'il y ait cohérence dans les orientations régionales en la matière. En effet, à l'occasion de l'examen de la DM3 du BP 2006, le **CESR** avait relevé des écarts entre les prix appliqués dans les différents lycées de la région et par ailleurs, des tarifs, généralement, plus élevés dans les lycées d'enseignement agricole. Il y a, semble t-il, quelques dysfonctionnements qui pourraient être corrigés à l'occasion de la mise en place de cette action visant à améliorer la restauration collective.

Le **CESR** est favorable à la création de "Maisons de Santé pluridisciplinaires". Cette initiative est d'autant plus pertinente dans une région qui doit composer avec une baisse constante des installations de professionnels de santé, un territoire rural et une population caractérisée par une moyenne d'âge élevée. Le **CESR** considère que la création de « Maisons de Santé pluridisciplinaires » constitue une solution intéressante. Il encourage la volonté de l'exécutif régional à s'engager dans ce projet.

Enfin, le **CESR** qui a bien noté l'objectif poursuivi par la Région en faveur de la fidélisation des professionnels de santé formés sur le territoire régional, s'interroge sur le choix du secteur retenu pour cette expérimentation. En effet, l'allocation d'études "fidélité santé" qui sera mise en place dès septembre 2007 concernera les élèves infirmier(e)s. Pourtant, cette profession est bien représentée sur le territoire régional. Pourquoi ne pas avoir choisi de fidéliser, dans un premier temps, les étudiants en médecine ou bien les élèves kinésithérapeutes bien moins nombreux à s'installer en Limousin après leurs études ? Même s'il est normal que la Région s'intéresse en premier lieu aux élèves qui fréquentent les écoles qu'elle finance, il aurait été judicieux de mieux cibler les besoins et ce, afin d'évaluer exactement l'impact qu'aura cette expérimentation en Limousin.

Tout en restant dans le cadre de ses compétences envers les écoles paramédicales, il serait souhaitable que notre région préconise auprès des Etablissements Hospitaliers, publics et privés, une meilleure accessibilité à la promotion sociale de ses personnels. Cette recommandation pourrait se faire en collaboration avec les services de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. Une telle initiative présente un double avantage :

- ⇒ Accès aux catégories supérieures pour les hospitaliers ;
- ⇒ Fidélisation de ces personnels sur leur lieu de travail.

Cette action peut-être menée parallèlement avec l'allocation d'étude "fidélité santé ».

CHAPITRE 3. AUTRES RAPPORTS

I. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Révision et suivi du Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD)

Le Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) limousin actuellement en vigueur, a été adopté le 14 janvier 1998 par le Préfet de Région. D'une durée de 10 ans, le prochain Plan Régional d'Elimination de Déchets Dangereux (PREDD) doit être élaboré avant janvier 2008.

Le décret n° 2005-1717 du 28 décembre 2005 en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a transféré les compétences de révision et de suivi de ce plan de l'Etat à la Région, les services de l'Etat disposant toujours des pouvoirs de police liés à la production et à l'élimination des déchets dangereux.

Si le **CESR** approuve les objectifs que la Région Limousin envisage de donner à ce PREDD, il souhaite que le lien avec les autres procédures tel le Plan Régional Santé-Environnement notamment soit plus clairement établi et ce, dans le souci de l'élaboration d'une stratégie globale mise en œuvre par un ensemble d'outils.

II. ECONOMIE ET EMPLOI

Charte de partenariat Région Limousin - Caisse des Dépôts et Consignations

La Région Limousin a engagé en 2002 un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, pour favoriser le développement social, économique, touristique et environnemental du Limousin, qui s'est achevé le 31 décembre 2006. Au delà de quelques informations chiffrées sur les résultats obtenus dans le cadre de cette collaboration, le **CESR** aurait aimé que soit établi, préalablement à la signature de la nouvelle charte, un bilan quantitatif mais aussi qualitatif des actions conduites. Il suggère, d'ailleurs, que dans la nouvelle charte de partenariat pour la période 2007-2009 soit prévue une évaluation de l'ensemble du programme.

Le **CESR** note que l'essentiel de la charte 2007-2009 consistera en la poursuite des actions déjà engagées sur la période 2002-2006. Sur le fond, le **CESR** souscrit aux grandes orientations proposées que l'on retrouve d'ailleurs déjà tant dans les politiques contractuelles (européenne et nationale) que dans les actions propres à la Région. En revanche, il lui est difficile d'approuver complètement ce partenariat dans la mesure où il n'a pas connaissance des annexes financières qui permettront son application.

Rapport d'orientation de la politique agricole régionale

La Région souhaite faire évoluer ses aides publiques à l'agriculture à l'occasion de la nouvelle période de programmation des crédits pour la période 2007 - 2013. Cela permettra aussi de mettre en place de nouveaux dispositifs qui seront compatibles avec la réglementation européenne (notamment pour poursuivre le soutien à l'installation). En ce sens, elle présente un rapport d'orientations de la politique agricole régionale qui en indique les grands axes ainsi que le cadrage et l'articulation avec les autres dispositifs contractuels. Elle a décidé, également, de soumettre ce document à une large concertation dans la mesure où la finalisation de ce projet est envisagée pour la fin du premier semestre 2007.

Le **CESR** rappelle qu'il a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, lors de sa séance plénière du 8 décembre 2006, une étude sur le thème : « *Pour une plus grande valeur ajoutée de la filière bovine en Limousin* » qui lui servira de référence, dans l'analyse de ce dossier.

Tout d'abord, le **CESR** souhaite que les nouvelles aides régionales soient simples, lisibles, efficaces et en adéquation avec les objectifs attendus comme le préconise, d'ailleurs, une des recommandations du rapport d'orientations.

Concernant les propositions d'actions le **CESR** y souscrit, pour l'essentiel, notamment celles relatives :

- au soutien à la notoriété des Signes Officiels de Qualité (SOQ), même s'il souhaite qu'on en limite le nombre, tout en maintenant et en améliorant un suivi sanitaire efficace,
- à l'amélioration de l'organisation économique des producteurs. Les acteurs des différentes filières ont des savoir-faire sur lesquels il faut s'appuyer pour augmenter les volumes et la valeur ajoutée des productions d'animaux « nés, élevés et abattus » en Limousin,
- à la compétitivité des exploitations agricoles en soutenant en particulier l'expérimentation, l'innovation et l'investissement ainsi qu'en recherchant un meilleur équilibre agriculteurs/transformateurs/distributeurs. Une telle démarche devrait faciliter d'une part l'instauration d'un rapport de force plus favorable lors de l'établissement des prix et d'autre part l'augmentation du revenu des éleveurs,
- au développement de relations contractuelles entre les agriculteurs et les industries agro-alimentaires. En effet, cela permettrait aux acteurs de mieux identifier et appréhender les marchés potentiels offerts par l'éventail des productions limousines notamment au regard de l'export. Aucune filière ne doit être négligée, qu'il s'agisse des animaux vivants (maigres ou engraisés en Limousin) ou de produits déjà transformés (répondant aux attentes des consommateurs).

Toutefois, le **CESR** s'interroge sur la faisabilité de la maîtrise foncière qui devrait être, notamment, réalisée par le centre de gestion du foncier. Par ailleurs, le **CESR** s'inquiète de l'importance que la Région envisage de donner aux projets « agri-ruraux » et préférerait qu'elle concentre ses aides au développement des productions agricoles Limousines.

Concernant l'ensemble des dispositifs et des projets éligibles à ces dispositifs, le **CESR** a pris note que les interventions de la Région Limousin pour l'agriculture se déclinaient en deux grands dispositifs cadres :

- les contrats de progrès de filières ou inter-filières ou sur des enjeux transversaux comme le programme structurel « herbe »,
- l'accompagnement des porteurs de projets, intitulé : « Objectif terres vivantes »

Enfin, le **CESR** approuve la volonté de la Région d'initier, même si cela est difficile, une articulation entre les grandes orientations proposées en matière agricole par la Région Limousin pour la période 2007-2013 et les politiques contractuelles européennes, nationales et interrégionales. Pour illustrer ses propos le **CESR** rappelle que dans son rapport sur la filière bovine, il invitait les acteurs limousins de la filière à s'appuyer sur des organismes comme l'INRA, via le Technopôle Viande Limousin (TVL) ainsi que sur le pôle de compétitivité « Viande et Produits Carnés » et à s'inscrire dans la démarche interrégionale que représente la Convention Massif Central.

III. EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE

Adhésion au réseau européen Séna@er

Compte tenu des spécificités de la population du Limousin, le **CESR** considère que le souhait de la Région de s'engager dans cette démarche est pertinent. Il regrette cependant qu'aucune approche du montant de la cotisation future ne soit indiquée, dans un souci d'appréhension des incidences financières de l'engagement initial.

**DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL OU STRATEGIQUE
PRONONCEES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'AVIS**

- ✓ Intervention de **Monsieur Guy REMY** au titre de Limousin Nature Environnement
- ✓ Intervention de **Monsieur Jean-François SOURY** au titre de la CGT
- ✓ Intervention de **Monsieur Pierre BARLERIN** au titre de la Confédération Paysanne
- ✓ Intervention **Madame Martine BRUAT** au titre de la CGT
- ✓

Monsieur Guy REMY
 98 Rue des Tuilières
 87100 LIMOGES
 Tel : 05-55-37-93-25
 gremy@chello.fr

OBSERVATIONS

concernant la rédaction des documents administratifs ayant fait l'objet d'un projet d'avis débattu, au sein du Conseil Economique et Social Régional du Limousin, relatif aux orientations budgétaires 2007.

Au cours de la réunion de l'ensemble des commissions qui a eu lieu lundi dernier, j'avais demandé pourquoi le terme « earmarking » était employé à plusieurs reprises dans le document qui était soumis à notre examen. J'en demandais la signification en faisant observer que la traduction du verbe anglais « to earmark » pouvait se traduire par réserver quelque chose à ».

J'ai relu le document. Je n'y ai rencontré aucune traduction ni justification de l'emploi de ce terme. Or, il doit présenter de l'importance, au niveau de l'analyse, car il permet de différencier les arguments présentés dans l'annexe 2 : PROGRAMME OPERATIONNEL MASSIF CENTRAL (POMAC) sous forme de deux colonnes, l'une intitulée : Objectifs opérationnels Massif central et l'autre intitulée : Actions relevant du earmarking dont les termes sont déclinés en codes.

S'il est parfaitement compréhensible que des actions soient envisagées en vue de réaliser des objectifs, j'avoue n'avoir pas compris pourquoi ces actions relèvent du earmarking. La raison est toute simple, l'argument devait être rédigé en langue française.

Or, la loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française dite « Loi Toubon » stipule en son article premier :

« Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics ...»

Cette remarque montre bien que les services administratifs sont dans l'obligation de produire des documents rédigés en français. Toutefois, si la traduction d'un terme, exprimé en langue étrangère au français, apparaît être difficile, il convient, en toute logique, que ce terme soit clairement expliqué au niveau de sa sémantique et de son usage.

Je précise, ici, que j'interviens en tant que membre du Conseil Economique et Social Régional du Limousin excluant toute autre référence.




COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN

24, rue Charles Michels
 87039 LIMOGES CEDEX
 Téléphone : 05.55.79.52.47
 Télécopie : 05.55.33.42.58
 E mail : limousin@cgt.fr



Intervention du groupe CGT
 sur les orientations budgétaires
 à la séance plénière du 15/01/07

Monsieur le président,
 Mesdames, Messieurs,

L'avis que l'on nous soumet aujourd'hui amène de notre part quelques remarques.

Tout d'abord nos réflexions porteront sur la première mouture du texte puisqu'une fois de plus il ne nous a pas été possible d'avoir la dernière version lors de notre réunion de groupe de vendredi. Les impératifs du calendrier devraient amener notre conseil à revoir son mode de fonctionnement pour bénéficier de moyens de communication plus rapides, plus en phase avec les technologies du moment d'autant plus qu'une ligne budgétaire a été prévue à cet effet et quelle n'a toujours pas eue de traductions concrètes.

Concernant plus précisément l'avis:

Sur les recettes: Nous constatons qu'une fois de plus les transferts financiers n'ont pas suivi les transferts de compétences. D'après le rapport il manquerait 10 M€ sans compter les bâtiments de l'école d'infirmières de Limoges, ou la question de la retraite des TOS qui après la décision du conseil constitutionnel n° 2006-544 ne sera pas assumée par l'état. Dans ce contexte le gouvernement peut se gargariser de la baisse des impôts. Dans cette logique chaque allègement pour les plus riches se traduit par une ponction supplémentaire dans la poche des plus faibles.

Après le bouclier fiscal sur les particuliers les plus riches le gouvernement l'étend aux entreprises avec le plafonnement de la TP laissant aux plus modestes le soin de combler le manque à gagner.

C'est ce qui va se passer avec la part flottante de la TIPP qui va ponctionner les particuliers de près de 9 M€ en 2007 l'équivalent de 16 points de fiscalité si l'on en croit le rapport le point de fiscalité étant fixée à 0,55M€. Cette ponction est injuste car elle frappe l'ensemble de la population de la même manière quelque soit son niveau de vie.

Il n'y a que notre assemblée pour écrire qu'avec une évolution de 16,42% je cite « la fiscalité connaît une légère augmentation ». A la CGT nous demandons à nos collègues du collège 1 d'appliquer une modération du même niveau pour les salaires!

Oui il y a urgence à réformer l'ensemble du système fiscal pour en instituer un plus juste et permettant aux collectivités locales de réellement assumer leurs compétences dans de bonnes conditions. Nous avons des propositions dans ce

domaine que nous sommes prêt à mettre en débat qui s'articulent autour de 3 axes: un impôt plus juste, plus solidaire, plus efficace économiquement. Cela éviterai sans doute les débats sans fin que nous avons sur le montant des dépenses de fonctionnement et le degré réel d'autonomie dont dispose la région pour mener à bien ses missions. *C'est bien le débat de fond qui il nous faut travailler.*

Sur les actions stratégiques:

Sur les contrats de projets: Nous ne pouvons que reprendre ce que nous avons dits à maintes reprises sur les contrats de projets et pôles de compétitivité qui vont pour nous être des éléments qui vont concourir à casser les solidarités territoriales et accentuer la compétition entre les territoire compétition qui se fera au niveau national et européen mais qui vont se développer également au niveau intra régional et sur le fait que l'industrie en dehors des pôles sera vraiment le parent très pauvre. Cela s'inscrit peut-être dans la droite ligne du diagnostic servant de support au sraddt évoquant dans un scénario la disparition de l'emploi industriel. Nous notons cependant que le projet 1 sur les pôles de compétitivité et le projet 5 sur la LGV absorbe à eux seuls plus de 37% de l'enveloppe pour des résultats dont nous souhaitons qu'une évaluation précise soit prévue en terme d'utilisation des fonds et de résultats tant quantitatifs que qualitatifs . Une précision: Nous avons bien noté que le POLT était présent dans le projet 5 avec un montant de 3 M€ sur la période contre 67,5 M€ pour la LGV. Ceux qui pensaient que les deux axes pouvaient avoir un développement simultané ont un début de réponse en regardant les montants affichés.

Sur l'économie et l'emploi: Nous notons là encore que les orientation budgétaires restent muettes sur l'industrie alors que s'il est nécessaire de réfléchir au développement agricole la même réflexion est nécessaire sur l'industrie dans cette période où l'industrie notamment par le biais des grands groupes est bien malmenée.

Sur le réseau séna@er nous nous inquiétons également de la manière dont on aborde la question et nous nous demandons ce qui se cache derrière l'expression « facteur de compétitivité »

Pour toutes ses raisons nous voterons contre l'avis présenté.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL

SEANCE PLENIERE DU 15 JANVIER 2007

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

**INTERVENTION DE M. BARLERIN
CONFEDERATION PAYSANNE**

RAPPORT DE LA POLITIQUE AGRICOLE REGIONALE

Concernant l'installation, le rapport fait des constatations très intéressantes.

D'après le CNASEA, seulement 50 % des installations sont aidées au niveau national.

Au niveau local, les chiffres ne sont pas très différents.

Même si 50 % des installations non aidées ne sont pas toutes à 100 % des installations pérennes (il y a quelques installations en attente de retraite), il n'en demeure pas moins qu'une proportion d'installations aurait dû être aidée, surtout quand ces nouveaux agriculteurs mettent sur le marché des produits finis.

Parmi ces conditions à l'installation, l'une n'est pas européenne mais française. C'est la fameuse surface minimum d'installation. Elles est un véritable handicap pour l'installation sociétaire (GAEC).

Si le jeune ne peut pas apporter une surface agricole (variable suivant les zones agricoles) il n'aura pas de droit à produire ; il n'aura pas de parts dans le GAEC, même si cette exploitation a une dimension économique qui permettrait l'arrivée d'un nouveau partenaire dans le GAEC.

En outre, ce système favorise la pression foncière.

Il serait temps que la France supprime cette condition.

Page 54 du rapport, il est proposé un schéma de fonctionnement qui devrait permettre d'accompagner tous les porteurs de projet. Cette nouvelle démarche me paraît intéressante et j'espère que pour sa mise en œuvre les organisations agricoles, dont Confédération Paysanne, seront consultées.

Concernant la mise en place d'un Centre de gestion du foncier, je pense que la Région nous donnera plus de précisions.

D'une manière générale, concernant l'installation, il faut tout faire pour que chaque départ soit compensé par une installation.

Tous les acteurs concernés devront être mobilisés et chacun à son niveau.

Les communes sont aussi concernées et devront y être associées à travers l'intercommunalité.

Si nous voulons des zones rurales vivantes il nous faut :

- des commerces
- des artisans
- des entreprises
- des professionnels de la santé
- des services publics
- mais aussi, des PAYSANS

Comme cette idée a été refusée en commission n° 5, je ne voterais pas cet avis.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Pour la CGT, tous les effets de la décentralisation que nous avons à maintes reprises anticipés et dénoncés se démontrent un à un. Nous n'en tirons pas une gloire et aurions préféré nous tromper.

J'en veux pour preuve les résultats de la décentralisation sur les transferts de compétence en matière des financements des écoles sanitaires et sociales.

Personne ne pouvait affirmer que les budgets prévisionnels de ces dites écoles pouvaient être d'une certitude absolue ; en effet leur imbrication complexe dans le budget des Centres Hospitaliers est telle qu'il est très difficile d'en sortir un budget vérité de ces dites écoles. La demande initiale de 12 millions (était-ce suffisant ?) n'a été suivie qu'à hauteur de 10 millions, sans tenir compte des frais d'entretien ou de rénovation des bâtiments (exemple l'IFSI de LIMOGES). Donc déjà et ce dès la première année, pas de compensation complète de l'Etat. Qui dit manque de budget, dit forcément choix des finances à accorder. Quelles seront les choix de la Région dans ce domaine ?

Même s'il y a transfert de compétence dans certains domaines de la Santé, est-ce réellement à la Région de s'impliquer dans la création des « Maisons de santé pluridisciplinaires ». N'est-ce pas à l'Agence Régionale d'hospitalisation d'assumer pleinement son rôle, et à elle seule de demander à l'Etat les budgets nécessaires à ces créations ?

Les zones rurales deviennent un vrai désert en matière de Santé, à qui est-ce la faute ? Qui va encore payer ? Si la CGT est tout à fait pour le repeuplement médical et paramédical des campagnes, elle est contre le fait que ce soit les salariés, les familles qui en payent une nouvelle fois les pots cassés.

Concernant la fidélisation des professionnels de la Santé, j'ai moi-même, au cours d'une réunion sur le SROS, demandé au Directeur de l'ARH de faire les efforts nécessaires afin de permettre une réelle attractivité sur la Région auprès des étudiants, dans tous les domaines de la Santé. Et aujourd'hui, qu'est-ce que je vois : oui il finance mais demande une participation à la Région (et une de plus !).

En conclusion, si pour la CGT la Région doit s'impliquer pleinement dans les analyses en besoin de santé sur ses territoires, ce n'est pas à elle de financer les moyens à mettre en œuvre, la Santé c'est l'affaire de tous, mais le financement de la Santé : c'est l'affaire de l'Etat

Martine BRUAT

* Afin qu'il n'y ait pas de disparités entre les Régions, car la Santé doit être accessible partout, de la même façon, que l'on habite l'île de France ou le Limousin.